

**E 6637**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 5 octobre 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 5 octobre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC36/2011 à l'intérieur de la section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2011.

14755/11.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 septembre 2011  
(OR. en)**

**14755/11**

**FIN 681**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception:	28 septembre 2011
Destinataire:	M. Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC36/2011 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC36/2011.

p.j.: DEC36/2011



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 26/09/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011  
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 36/2011

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 36 100 000
CP	- 36 100 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1103 Pêche internationale et droit de la mer

ARTICLE - 11 03 01 Accords internationaux en matière de pêche

CE	36 100 000
CP	36 100 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **11 03 01 - Accords internationaux en matière de pêche**

### b) Données chiffrées à la date du 01/09/2011

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	92 000 000	86 683 696
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	6 774 250	6 774 250
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	98 774 250	93 457 946
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	98 764 234	93 457 946
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>10 016</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>36 110 016</b>	<b>36 100 000</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>36 100 000</b>	<b>36 100 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	39,24%	41,65%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 01/09/2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Cette demande de virement se base sur la Décision du Conseil (Documents du Conseil n° SI (2011) 256 et 266; "item note" n° 12287 du 30/06/2011) relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Maroc. Ce protocole a été signé en date du 13/07/2011. A partir de cette date le Protocole est en application provisoire (EUR 36 100 000).

Conformément aux dispositions de l'annexe IV de l'Accord interinstitutionnel du 17 mai 2007, les montants, connus ou estimés, afférant aux contreparties financières pour les protocoles conclus après le 1er janvier de l'exercice, ont été inscrits sur la ligne budgétaire 40 02 41 (réserve). Par conséquent, il s'avère maintenant nécessaire de pouvoir disposer de la dotation budgétaire sur la ligne opérationnelle 11 03 01, afin de pouvoir effectuer les engagements et les paiements découlant des bases légales citées ci-dessus, pour un montant cumulé de EUR 36 100 000.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 40 02 41 - Crédits dissociés

### b) Données chiffrées à la date du 01/09/2011

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	221 435 000	158 075 297
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-81 774 250	-71 243 573
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	139 660 750	86 831 724
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>139 660 750</b>	<b>86 831 724</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>36 100 000</b>	<b>36 100 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a	n/a
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 01/09/2011	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Le solde des crédits d'engagement et de paiement actuellement disponible sur la ligne de réserve est suffisant pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.